



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

convention fiscale avec l'Allemagne

Question écrite n° 58967

## Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les travailleurs frontaliers retraités. Dans une motion du 26 mai, le Conseil Général du Bas-Rhin a demandé une renégociation de la convention de 1959 signée avec l'Allemagne. En effet, dans le cas des pensions de retraites versées par une institution allemande, les citoyens français sont soumis à la législation fiscale allemande en plus de la législation française. Il demande si le Gouvernement prévoit des modifications de cette convention internationale afin que l'égalité de tous les citoyens français devant l'impôt puisse être respectée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Hetzel](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58967

**Rubrique :** Traités et conventions

**Ministère interrogé :** Finances et comptes publics

**Ministère attributaire :** Économie

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [1er juillet 2014](#), page 5417

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)